



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2012 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué le 10 octobre 2012, s'est réuni le jeudi 18 octobre 2012 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Michel CHATAGNON, Maire, afin d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

**Membres présents :** M. Michel CHATAGNON, M. Bernard VIRICEL, Mme Gabrielle CHAMBE, M. Pierre-Jehan ROLLET, Mme Nathalie MATRICON, M. Luc FRANÇOIS, Mme Marie-Thérèse CHOUVENC, M. Jean-Louis BERNE, Mme Dominique FARA, M. Jean VARRAUD, Mme Christiane CHARBONNEL, Mme Marie-Hélène FOULON, Mme Lucette BOURGIN, M. Gérard VOINOT, M. Dominique CHALANCON, Mme Marie-Thérèse FAVIER, Mme Valérie CHAPEL, M. Etienne METAYER, M. Jean-Paul CHAZALON, Mme Carine VINCENT.

**Membres absents excusés ayant donné procuration :** M. Pierre FERNANDEZ (pouvoir à M. Michel CHATAGNON), M. Olivier MAISONNEUVE (pouvoir à Mme Marie-Hélène FOULON), M. Jean-Luc FUGIT (pouvoir à Mme Carine VINCENT), Olivier PONTON (pouvoir à M. Jean-Paul CHAZALON)

**Membres absents :** M. Bertrand CHANAVAT, Mme Stéphanie GIRAUD et Mme Soraya ZELIKRA.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard VIRICEL

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire accueille Madame Marie-Thérèse FAVIER, qui est devenue Conseillère Municipale à la suite de la démission de Madame Florence BROSSE, et la remercie de sa présence.

## 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 septembre 2012

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 septembre 2012 est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

**Résultats du vote : pour 19 - contre 0 - abstentions 5**

## 2 - Modification des représentants du Maire et du Conseil Municipal au sein des écoles publiques suite au regroupement des maternelles et élémentaires

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Lors de sa réunion du 31 mars 2008, le Conseil Municipal avait procédé à la désignation des représentants auprès des écoles et différents organismes.

En ce qui concerne les écoles, les désignations ci-dessous avaient été faites :

<b>ECOLES</b>	<b>Représentants du Maire</b>	<b>Représentants du Conseil</b>
<b>Elémentaire P. Teyssonneyre</b>	Pierre-Jehan ROLLET	Nathalie MATRICON
<b>Maternelle P. Teyssonneyre</b>	Dominique FARA	Stéphanie GIRAUD
<b>Elémentaire R. Peillon</b>	Pierre FERNANDEZ	Bertrand CHANAVAT
<b>Maternelle R. Peillon</b>	Luc FRANÇOIS	Christiane CHARBONNEL
<b>Ecole Privée OGEC</b>	Marie-Hélène FOULON	Lucette BOURGIN
<b>Ecole Privée CONSEIL D'ECOLE</b>	Marie-Thérèse CHOUVENC	Dominique FARA

A la suite du regroupement des écoles maternelles et élémentaires des groupes scolaires Pierre Teyssonneyre et Renée Peillon, il y a lieu de modifier la représentation du Maire et du Conseil Municipal aux Conseils d'écoles.

Ecole primaire Pierre Teyssonneyre :  
M. Pierre-Jehan ROLLET (représentant du Maire)  
Mme Nathalie MATRICON (représentant du Conseil)

Ecole primaire Renée Peillon :  
M. Pierre FERNANDEZ (représentant du Maire)  
M. Luc FRANÇOIS (représentant du Conseil)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme suit les représentants du Maire et du Conseil Municipal aux Conseils d'écoles :

Ecole primaire Pierre Teyssonneyre :  
M. Pierre-Jehan ROLLET (représentant du Maire)  
Mme Nathalie MATRICON (représentant du Conseil)

**17 voix pour et 4 abstentions,**  
MM ROLLET, MATRICON et FRANÇOIS n'ont pas participé au vote.

Ecole primaire Renée Peillon :  
M. Pierre FERNANDEZ (représentant du Maire)  
M. Luc FRANÇOIS (représentant du Conseil)

**18 voix pour et 4 abstentions,**  
MM FERNANDEZ (procuration M. CHATAGNON) et FRANÇOIS n'ont pas participé au vote.

### **3 - Modification du tableau des effectifs**

**RAPPORTEUR : M. Bernard VIRICEL, premier Adjoint**

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes sur l'état des postes budgétaires :

➤ en raison du départ en retraite en fin d'année de Monsieur le Directeur de la Médiathèque, il y a lieu de supprimer un poste d'attaché au 31 décembre 2012 et, afin de pourvoir à son remplacement, de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> novembre 2012,

➤ suite à la publication du décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au 1<sup>er</sup> août 2012, il y a lieu de transformer le poste de rédacteur chef en poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

### **4 - Tarifs de la médiathèque Antoine de Saint Exupéry au 1<sup>er</sup> janvier 2013**

**RAPPORTEUR : Mme Gabrielle CHAMBE, Adjointe**

Lors de sa réunion du 11 décembre 2009, le Conseil Municipal avait procédé à la revalorisation de certains tarifs ou prestations communales au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Une nouvelle prestation va être mise en place à la médiathèque A. de Saint-Exupéry relative à la lecture numérique. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un tarif pour ce nouveau service et de revaloriser également l'ensemble des tarifs de la médiathèque au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

A cet effet, le tableau suivant, reprenant tous les tarifs communaux (excepté ceux soumis au rythme de l'année scolaire) ainsi que les nouvelles propositions, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

LIBELLES	TARIFS EN COURS		TARIFS PROPOSES au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
	Date de la dernière revalorisation	Montants	
<b>Cimetière communal</b>			
<b>Prix de vente des concessions</b>			
Terrain pour 15 ans au m <sup>2</sup>	01 janvier 2010	50.00 €	50.00 €
Terrain pour 30 ans au m <sup>2</sup>	01 janvier 2010	120.00 €	120.00 €
Terrain pour 50 ans au m <sup>2</sup>	01 janvier 2010	220.00 €	220.00 €
Columbarium pour 15 ans (renouvellement)	01 janvier 2010	200.00 €	200.00 €
Caveau étanche 3 places	01 janvier 2010	1 070.00 €	1 070.00 €
+ 2.70 m <sup>2</sup> de terrain pour 50 ans	01 janvier 2010	594.00 €	594.00 €
Caveau étanche 6 places	01 janvier 2010	1 910.00 €	1 910.00 €
+ 4.65 m <sup>2</sup> de terrain pour 50 ans	01 janvier 2010	1 023.00 €	1 023.00 €
Nouveau caveau étanche 3 places	28 juin 2012	1 375.00 €	1 375.00 €
+ 3 m <sup>2</sup> de terrain pour 30 ans	28 juin 2012	360.00 €	360.00 €
+ 3 m <sup>2</sup> de terrain pour 50 ans	28 juin 2012	660.00 €	660.00 €

LIBELLES	TARIFS EN COURS		TARIFS PROPOSES au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
	Date de la dernière revalorisation	Montants	
<b>Cimetière communal</b>			
<b>Espace funéraire</b>			
Case columbarium pour 15 ans	21 octobre 2011	450.00 €	450.00 €
Cavurne pour 15 ans	21 octobre 2011	550.00 €	550.00 €
Pose d'une plaque sur l'aile du souvenir pour 15 ans	21 octobre 2011	57.00 €	57.00 €
Fourniture de la plaque (incluant la pose pour les columbariums et les cavurnes)	21 octobre 2011	135.00 €	135.00 €
<b>Vacations de police</b>	01 février 2009	20.00 €	20.00 €
<b>Médiathèque</b>			
<b>Carte d'inscription</b>	01 janvier 2001	1.00 €	<b>1.20€</b>
<b>Abonnement annuel (de date à date)</b>			
Personne de la Commune jusqu'à 17 ans	01 janvier 2001	gratuit	<b>gratuit</b>
Personne de la Commune à partir 17 ans	01 janvier 2001	8.00 €	<b>8.40 €</b>
Personne hors de la Commune jusqu'à 17 ans	01 janvier 2010	5.00 €	<b>5.30 €</b>
Personne hors de la Commune à partir 17 ans	01 janvier 2010	17.00 €	<b>17.80 €</b>
<b>Carte perdue</b>	01 octobre 2007	5.00 €	<b>5.30 €</b>
<b>Initiation à la photo numérique (10 séances d'une ½ h)</b>			
Personne de la Commune	01 octobre 2007	8.00 €	<b>10.00 €</b>
Personne hors de la Commune	01 janvier 2010	10.00 €	<b>15.00 €</b>
Tirage papier photo 10-15 cm	01 janvier 2010	0.60 €	<b>0.70 €</b>
Tirage papier photo A 4	01 janvier 2010	1.20 €	<b>1.50 €</b>
<b>Consultation Internet</b>	01 juillet 2003	gratuit pour les abonnés	<b>gratuit pour les abonnés</b>
<b>Initiation à Internet (10 séances d'une ½ h)</b>			
Personne de la Commune	01 janvier 2010	6.00 €	<b>8.00 €</b>
Personne hors de la Commune	01 janvier 2010	10.00 €	<b>15.00 €</b>
<b>Lecture numérique (pour une heure de consultation)</b>			
Personne de la Commune			<b>2.00 €</b>
Personne hors de la Commune			<b>3.00 €</b>
<b>Lecture numérique (pour une heure d'initiation)</b>			
Personne de la Commune			<b>1.50 €</b>
Personne hors de la Commune			<b>3.00 €</b>
<b>Photocopies (noir)</b>	01 janvier 2010	0.18 €	0.18 €
<b>Location de salles</b>			
<b>Salle Roger Rivière</b>	Février 2005		
Associations de La Grand'Croix		gratuit	gratuit
Associations de La Grand'Croix si nouvelle demande dans un intervalle de 6 mois		150.00 €	150.00 €
Associations extérieures		400.00 €	400.00 €
<b>Salle Paul Couchoud (prêtée uniquement aux associations)</b>		gratuit	gratuit
<b>Taxe d'aménagement</b>	20 octobre 2011	5 %	5 %
<b>Jardins communaux</b>	1 <sup>er</sup> novembre 2012	30.00 €	30.00 €
<b>Photocopies</b>			
Mairie (noir)	01 janvier 2010	0.18 €	0.18 €
Mairie (couleur)	01 janvier 2010	1.50 €	1.50 €
LIBELLES	PRESTATIONS COMMUNALES EN COURS		
	Date de la dernière revalorisation	Montants	
<b>Médailles du travail</b>			
Médaille d'argent	01 janvier 2010	80.00 €	80.00 €
Médaille de vermeil	01 janvier 2010	110.00 €	110.00 €
Médaille d'or	01 janvier 2010	122.00 €	122.00 €
<b>Médailles de la famille française</b>			
Médaille de bronze	01 janvier 2010	80.00 €	80.00 €
Médaille d'argent	01 janvier 2010	90.00 €	90.00 €
Médaille d'or	01 janvier 2010	120.00 €	120.00 €

Le Conseil Municipal, **par 20 voix pour et 4 abstentions**, approuve les modifications de tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **5 - Création d'une régie de recettes et d'avance pour le service administratif de la Mairie**

**RAPPORTEUR : Mme Pascale DANIEL, Directeur Général des Services**

Le service administratif de la mairie est susceptible de percevoir des frais de photocopies, selon les tarifs votés. Par ailleurs, il s'est avéré qu'il y avait également un besoin d'espèces pour quelques menues dépenses, par exemple pour des frais postaux spéciaux ne pouvant être traités par la machine à affranchir ou pour de petits achats d'urgence.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'une régie de recettes et d'avance pour le service administratif à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté institutif correspondant.

Il est précisé que le régisseur et son suppléant seront désignés par arrêté du Maire après avis de Madame la Trésorière Principale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la création d'une régie de recettes et d'avance pour le service administratif de la Mairie et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté institutif correspondant.

## **6 - Indemnité de conseil au receveur municipal**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Une indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 est versée habituellement au Receveur Municipal de Rive-de-Gier, comptable des finances de notre commune.

Le montant maximum est calculé sur la base de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, des trois dernières années.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à Madame le Receveur Municipal en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à la Trésorerie Principale de Rive-de-Gier, une indemnité de conseil sur la base du taux maximum.

Le Conseil Municipal, **par 20 voix pour et 4 abstentions**, approuve cette proposition.

## **7 - Garantie communale pour des emprunts à souscrire par Bâtir et Loger destinés à financer l'opération de reconstruction-démolition de 26 logements rue Jean Jaurès**

**RAPPORTEUR : M. Bernard VIRICEL, premier Adjoint**

La société Bâtir et Loger doit souscrire plusieurs emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation destinés au financement de l'opération de démolition-reconstruction du site Jean Jaurès-Briqueterie.

Ces emprunts se décomposent comme suit :

### **Reconstruction-démolition de 10 logements :**

**Prêt PRUCD d'un montant de 483 673,00 €**

Durée totale du prêt : 40 ans

**Prêt PRUCD FONCIER d'un montant de 166 067,00 €**

Durée totale du prêt : 50 ans

### **Reconstruction-démolition de 16 logements :**

**Prêt PLUS d'un montant de 1 120 837 ,00 €**

Durée totale du prêt : 40 ans

**Prêt PLUS FONCIER d'un montant de 201 430,00 €**

Durée totale du prêt : 50 ans

### **Reconstruction-démolition de 16 logements :**

**Prêt PLAI d'un montant de 499 573 ,00 €**

Durée totale du prêt : 40 ans

**Prêt PLAI FONCIER d'un montant de 85 180,00 €**

Durée totale du prêt : 50 ans

Il est précisé que pour l'ensemble des prêts :

- la périodicité des échéances est annuelle,
- le remboursement du capital débute avec un différé de 2 ans après le versement des fonds par la banque,
- le montant du remboursement en capital augmente de 0,5% d'une année sur l'autre,
- le taux d'intérêt est indexé sur le taux du livret A (pour mémoire : 2,25 % à ce jour),
- le taux d'intérêt des 4 premiers prêts est égal au taux en vigueur du livret A augmenté de 0.60%, et de 0.20% pour les deux derniers prêts,

- les taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance sont révisables en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %,
- les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Une mise à jour récente de l'ensemble des emprunts garantis par la Commune fait apparaître que le montant des annuités garanties, incluant le rajout des six prêts soumis à la présente décision et additionné du montant des emprunts communaux, reste dans la limite autorisée (inférieur à 50% des recettes réelles de fonctionnement).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder la garantie communale pour chacun de ces prêts à hauteur de 31 %, soit

Montant du prêt	Garantie communale (31 %)
Prêt PRUCD : 483 673,00 €	149 938,63 €
Prêt PRUCD FONCIER : 166 067,00 €	51 480,77 €
Prêt PLUS : 1 120 837,00 €	347 459,47 €
Prêt PLUS FONCIER : 201 430,00 €	62 443,30 €
Prêt PLAI : 499 573,00 €	154 867,63 €
Prêt PLAI FONCIER : 85 180,00 €	26 405,80 €

sachant que, de son côté, le Conseil Général garantit les 69 %,

- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et l'emprunteur.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- accorde la garantie communale pour chacun de ces prêts à hauteur de 31 %,
- autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et l'emprunteur.

## **8 - Demande de dédommagement à l'association diocésaine de La Grand'Croix**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

L'Association diocésaine a transmis un projet de modification de l'accès des camions pour l'entreprise BRUN STARON. Celui-ci consiste en la création d'une rampe avec murets de soutènement, en parallèle de la RD.

Face à cette demande, la commune a fait valoir que des aménagements qu'elle avait financés, bien que situés sur la parcelle privée de l'église, allaient disparaître, à savoir :

- l'ex maison mortuaire devenu WC public et stockage de matériel,
- le muret le long de la RD 88,
- une partie du goudronnage du parking,
- le talus végétalisé.

Après négociation, l'association diocésaine a donné son accord, par courrier en date du 28 juin 2012, pour le versement d'un dédommagement de 7 000 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette acceptation et d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre de 7 000 euros correspondant.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, prend acte de l'acceptation de dédommagement formulée par l'association diocésaine et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes de 7 000 euros afin de percevoir ce dédommagement.

## **9 - Répartition des frais de fonctionnement de la halle des sports Emile SOULIER, année scolaire 2011/2012**

**RAPPORTEUR : M. Luc FRANÇOIS, Adjoint**

Les dépenses de fonctionnement de la Halle des Sports Emile SOULIER, annexée au Collège Charles EXBRAYAT, font l'objet d'une répartition amiable entre les communes envoyant des enfants dans cet établissement, dès lors que leur nombre est égal ou supérieur à 5.

Ainsi, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, le montant des dépenses à prendre en compte (entretien, gaz, électricité) s'élève à 19 112,42 Euros pour l'utilisation par les scolaires.



Cette somme est répartie de la manière suivante :

- 60 % en fonction du nombre d'élèves,
- 40 % en fonction du centime corrigé.

La participation des Communes s'établit comme suit :

COMMUNE	MONTANT
LA GRAND'CROIX	6 016,39 €
LORETTE	4 637,55 €
SAINT PAUL EN JAREZ	2 817,98 €
L'HORME	2 740,99 €
CELLIEU	890,81 €
FARNAY	1 203,69 €
RIVE DE GIER	498,67 €
SAINT CHAMOND	306,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 112,42 €</b>

Il est précisé que la commune persiste à demander cette participation à Saint Chamond, et ce malgré une fin de non recevoir systématique de sa part, au motif "qu'elle doit faire face elle-même à de lourdes charges d'entretien de ses équipements".

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, approuve cette répartition.

## **10 - Convention d'utilisation de la halle des sports Emile SOULIER**

**RAPPORTEUR : M. Luc FRANÇOIS, Adjoint**

Quelques associations sportives utilisent la halle des sports Emile Soulier, certains week-ends, pour des matches organisés dans le cadre de leurs championnats respectifs.

Le service municipal des sports souhaite se réorganiser en raison du départ de l'agent qui assurait le gardiennage des installations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le projet de convention d'utilisation établi à cet effet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer.

Ainsi, les associations utilisatrices prendraient ponctuellement la responsabilité des lieux, selon les conditions énoncées.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, approuve le projet de convention d'utilisation de la halle des sports Emile Soulier, à intervenir entre la commune et les associations utilisatrices, et autorise Monsieur le Maire à signer.

## **11 - Renouvellement de la convention pour la section sportive handball au collège Ch. Exbrayat**

**RAPPORTEUR : M. Luc FRANÇOIS, Adjoint**

Lors de sa séance du 11 décembre 2008, le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'une convention tripartite entre le Collège, Saint-Chamond handball Pays du Gier et la Commune de La Grand'Croix, pour la création d'une section sportive "handball" au Collège Charles Exbrayat.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire cette convention pour l'année scolaire 2012/2013. Par la signature de cette convention, la Commune s'engage à soutenir le projet en apportant son concours financier dans le cadre de la subvention municipale attribuée au SCHPG et en favorisant l'accès aux installations sportives.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, approuve le renouvellement de la convention pour la section sportive handball au collège Ch. Exbrayat et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **12 - Avenant n°8 à la convention signée avec EPORA**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Il est rappelé qu'une convention avait été signée avec l'Epورا afin de lui confier le soin de procéder à l'acquisition des immeubles situés dans l'îlot urbain Jean Jaurès-Burlat-Sauzéa, de réaliser les travaux de requalification foncière et les études dans un périmètre défini.

Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants portant notamment sur l'extension du périmètre d'intervention de l'Epورا.

Ce dernier propose la signature d'un avenant n°8 a fin d'inclure les parcelles cadastrées section C n° 77, 275, 276, 277, 278, ce qui permettrait de requalifier le quartier suite à l'incendie d'un bâtiment sis impasse Chapard.

Il est rappelé que les parcelles situées à proximité ont fait l'objet des avenants n°6 et 7 approuvés lors de la réunion du Conseil Municipal du 09 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer.

### **13 - Approbation du plan communal de sauvegarde**

**RAPPORTEUR : M. Luc FRANÇOIS, Adjoint**

Depuis la loi de modernisation de la sécurité civile en 2004, un nombre croissant de communes se voit imposer, par l'Etat, de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) avec pour objectif d'assurer la protection des personnes et des biens en cas d'événements de sécurité civile. A ce jour, 10 000 communes françaises sont concernées. Il s'agit de communes exposées à des risques majeurs identifiés.

C'est le cas pour LA GRAND'CROIX impactée par le risque inondations. Rappelons-nous celles que la commune a subies en 2003 et 2008.

#### **Le Plan Communal de sauvegarde a pour objectifs de :**

- prévoir l'organisation à mettre en place autour du maire,
- préparer les outils opérationnels qui permettront de préserver la sécurité des populations, des biens et la sauvegarde de l'environnement.

Il a vocation d'organiser la réponse communale en cas d'événements de sécurité civile. Il définit un dispositif communal opérationnel permettant à l'équipe municipale de "gérer les crises" éventuelles touchant la sécurité civile, et notamment les crises majeures : catastrophes industrielles, phénomènes climatiques, accidents "courants" (transport, incendie, inondations...), dysfonctionnement des réseaux (transport, énergie, eau...), problèmes sanitaires (grippe aviaire, méningites, légionellose...)...

La mise en place de cette organisation limite les incertitudes, les actions improvisées pour gérer les problèmes qui ne sont pas habituels, en ayant un cadre de référence polyvalent.

Il est précisé que le Plan Communal de Sauvegarde ne peut être déclenché qu'au niveau de la commune. En cas de crise de grande ampleur, c'est l'Etat qui aura pouvoir d'intervenir.

De même, le P.C.S. ne gère pas les opérations de secours qui restent de la compétence des pompiers.

#### **Il est composé :**

- **du Plan Communal de Sauvegarde**, proprement dit, qui présente les moyens de coordination pouvant être mobilisés et mis en œuvre sur la commune, tout en y intégrant les données obligatoires (carte des risques, plan d'actions,...). Ce document recense les risques relevés et évalués par les services de l'Etat.

- **du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Véritable outil de prévention et d'information, il tente d'apporter des données claires et objectives sur les risques naturels et technologiques qui concernent notre commune.

- **de l'automate d'alerte** qui avertira directement la population par téléphone d'un danger imminent et de la conduite à tenir.

En effet, il y a de cela plusieurs années, la sirène du Réseau National d'Alerte installée sur le toit de la salle des fêtes servait à alerter la population. Hélas, elle ne fonctionnait plus depuis fort longtemps. Il a donc fallu trouver un moyen efficace et moderne de transmission de l'alerte à la population. L'automate d'alerte a été la solution retenue.

Pour l'instant, n'ont été intégrés que les numéros de téléphone qui figurent dans l'annuaire.

Les personnes qui souhaitent ajouter des numéros de téléphone (portable, liste rouge, etc....) pourront remplir la fiche prévue à cet effet dans le DICRIM. L'inscription est gratuite.

Afin de présenter le Plan Communal de Sauvegarde, le fonctionnement de l'automate d'alerte et apporter des précisions quant à son utilisation, une réunion publique d'information aura lieu le vendredi 16 novembre 2012 à 20 heures à l'espace Roger Rivière.

Pour les élus, cette présentation a eu lieu juste avant la présente réunion du Conseil Municipal **à 18 heures**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs qui a été joint aux convocations et le principe d'automate d'alerte.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan communal de sauvegarde, le DICRIM et le principe d'automate d'alerte.

## 14 - Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le Conseil Municipal lui a accordée par délibération du 04 juillet 2008, modifiée le 11 septembre 2009 en ce qui concerne les marchés publics.

### Marchés à procédure adaptée (article 28.1 du Code des marchés publics)

#### Réfection des toilettes et vestiaires de l'espace Roger Rivière et travaux de mise en sécurité et accessibilité de la salle de la tour du Dorlay - Avenant n°1 aux lots 3, 5 et 6

Il est rappelé que les marchés ont été attribués comme suit :

Lots	Entreprises	Montants H.T.
Lot 1 - Menuiseries extérieures	METOFER SAS - 42400 SAINT-CHAMOND	16 674,22 €
Lot 2 - Menuiseries intérieures	SARL GACHET - 42530 SAINT-GENEST LERPT	1 543,50 €
Lot 3 - Plâtrerie, peinture, plafonds	SARL FORCE D.G. - 42400 SAINT-CHAMOND	4 869,47 €
Lot 4 - Carrelage	STE MAISONNIAL - 42000 SAINT ETIENNE	13 356,62 €
Lot 5 - Plomberie sanitaire	NOVEN - 42400 SAINT CHAMOND	7 991,34 €
Lot 6 - Electricité	E.G.D.B. - 69630 ST LAURENT DE CHAMOUSSET	5 632,20 €

Après exécution des travaux du lot 3, et afin d'harmoniser l'ensemble du bloc sanitaire, il s'est avéré nécessaire de réaliser une peinture à l'intérieur du WC handicapé non prévue au marché.

Un avenant n°1 a été signé pour la réalisation de ces travaux, ce qui porte le montant du marché à :

- montant initial du marché H.T. 4 869,47 €
- montant avenant n°1 H.T. 404,32 €
- total H.T. 5 273,79 € ➤ **soit 6 307,45 € T.T.C.**

Un avenant n°1 au lot 5 a été signé pour la fourniture et pose de mitigeurs conformes à la législation en matière d'accessibilité des ERP, ce qui porte le montant du marché à :

- montant initial du marché H.T. 7 991,34 €
- montant avenant n°1 H.T. 1 269,10 €
- total H.T. 9 260,44 € ➤ **soit 11 075,48 € T.T.C.**

Lors de l'exécution des travaux du lot 6, les travaux de déplacement des déclencheurs manuels d'alarme incendie n'ont pas été réalisés. Par contre, il a été procédé à la pose de commande temporisée pour l'éclairage des sanitaires.

Un avenant n°1 a été signé afin de prendre en compte ces modifications, ce qui porte le montant du marché à :

- montant initial du marché H.T. 5 632,20 €
- montant réel des travaux H.T. (constaté dans l'avenant n°1) 5 631,70 €
- % d'écart introduit par l'avenant 0,009 %
- **total T.T.C. du marché 6 735,51 €**

### Achat d'un camion benne d'occasion pour les services techniques

Il a été procédé à l'ouverture de la seule offre reçue, adressée par POIDS LOURDS 38 (38650 SAINT MARTIN DE LA CLUSE) proposant un camion benne de marque IVECO Eurocargo 15018.

Celle-ci étant conforme au cahier des charges, le marché a été attribué pour un montant ferme T.T.C. de 30 737,20 € incluant 3 mois de garantie moteur / boîte de vitesse.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.***